



Deuxième séance du mercredi 16 décembre 2009

Présidence de M. Marc Le Fur, vice-président

M. le président. La séance est ouverte. *(La séance est ouverte à vingt et une heures trente)*

La Poste et les activités postales

Discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat, après engagement de la procédure accélérée

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n^{os} 2060, 2138).

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Villaumé.

M. Jean-Michel Villaumé. Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes chers collègues, Vous affirmiez, M. le ministre, très récemment que La Poste est protégée d'une privatisation par le projet de réforme de son statut, qui garantit qu'elle est un « service public à caractère national ». En vous appuyant sur une jurisprudence du Conseil constitutionnel, vous considérez que La Poste n'est pas privatisable « en application de la Constitution de 1946 ».

Or, cette jurisprudence affirme tout le contraire.

La décision du Conseil constitutionnel du 30 novembre 2006 relative à la privatisation de Gaz de France stipule que « le fait qu'une activité ait été érigée en service public national sans que la Constitution l'ait exigé ne fait pas obstacle au transfert au secteur privé de l'entreprise qui en est en charge ».

Il s'agit donc, M. le ministre, d'une contre-vérité très grossière !!!

Inscrire dans la loi le fait que la Poste est un service public national ne garantit pas qu'elle restera publique.

En effet, en droit français, « ce qu'une loi peut faire, une autre loi peut le défaire ».

Même en inscrivant le principe du service public national dans le texte, rien n'empêche le Gouvernement de déposer une nouvelle loi dans quelques mois ou quelques années pour revenir sur ce principe.

Ce projet de transformation en société anonyme, parce qu'il ouvre la voie à une privatisation future de La Poste et met en difficulté un service public essentiel, nous semble également remettre en cause notre Constitution et notamment le préambule de la Constitution de 1946 qui dispose que : « Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert, les qualités d'un service public national ou d'un monopole de fait doit devenir la propriété de la collectivité. »

Une telle menace est tout à fait réelle. Elle a été prise très au sérieux par un grand nombre de nos concitoyens.

En réponse à ce projet de loi, une consultation citoyenne de très grande ampleur s'est déroulée du 27 septembre au 5 octobre 2009.

Elle a réuni 2,3 millions de votants invités à se prononcer pour ou contre le changement de statut. À l'issue de cette consultation, une très grande majorité de ces votants se sont prononcés pour le maintien actuel du statut de La Poste.

Cette mobilisation citoyenne a illustré l'attachement viscéral de nos concitoyens aux services publics et à La Poste en particulier.

Quoi qu'en dise le Gouvernement, le projet de loi en discussion relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales, dont le premier article vise à transformer La Poste en société anonyme, est le préalable à une privatisation future du groupe La Poste.

La meilleure solution pour garantir le service public postal est le maintien du statut actuel.

Vous êtes conscient de l'impopularité de votre projet, M. le ministre, et nos concitoyens échaudés par les expériences passées comprennent bien que le changement de statut préfigure la privatisation qui est programmée dans un second temps !

Alors pourquoi refuser la privatisation annoncée par le présent projet de loi de l'entreprise publique « La Poste » ?

- Pour conserver le lien social

La Poste est, bien souvent, le dernier service public présent dans certains territoires.

Dans beaucoup de villages, le guichet jaune et bleu reste le dernier représentant de l'administration. Et le passage du facteur le dernier contact régulier avec la société. On ne peut que rappeler l'importance de ce lien social et convivial.

Il est important de ne pas voir disparaître les bureaux de poste si utiles tandis que le facteur, lui, doit continuer à porter le courrier aux endroits les plus isolés de nos territoires.

Dans la course à la rentabilité, le passage du facteur, y compris auprès des personnes les plus fragilisées, ne sera bientôt plus possible.

À l'heure actuelle, leur parcours est déjà ajusté, contrôlé, chronométré.

Que risque-t-on de perdre de plus précieux avec cette réforme de La Poste ? Nous risquons d'aboutir à une concentration, encore plus forte qu'aujourd'hui, des services postaux sur les pôles urbains et donc à la dévitalisation de nos territoires ruraux et de nos campagnes.

Pourquoi refuser la privatisation ?

- Pour conserver l'emploi et le territoire

Éducation, culture, santé, énergie, poste... En France, les services publics emploient environ 30 % des salariés. Et représentent également 30 % de l'activité économique.

C'est dire si leur avenir est une question cruciale, d'autant que, depuis la Libération et le programme du Conseil national de la Résistance, les Français ont placé les services publics au cœur de la nation.

Avec un effectif de 295 700 salariés en 2008, La Poste est l'un des plus gros employeurs du service public. Le mouvement de libéralisation, en introduisant la concurrence dans certains secteurs de l'activité postale ou financière, tend à se traduire par des réductions d'effectifs.

En Allemagne le résultat de la privatisation de la *Deutsche Post* a fait qu'en dix ans le nombre de guichets est passé de 30.000 à 12.000 et le nombre d'employés a été divisé par deux...

Alors comment passe-t-on d'un bureau de poste de plein exercice à une agence postale communale, puis à un point Poste ? C'est simple !

Il suffit juste de réduire l'amplitude horaire, pour ne conserver que quelques heures d'ouverture par jour. Je connais ça très régulièrement dans mon Département, la Haute-Saône, et les maires se trouvent démunis face à cette situation.

Une fois observée une baisse de la fréquentation, on envisage la création d'une agence postale communale, qui recevra une indemnité compensatrice de près de 10.000 euros par an.

Si cette solution paraît trop onéreuse et est refusée, un magasin de proximité se trouve alors chargé de cette tâche. La logique adoptée est de diminuer volontairement l'activité. Au début, cette évolution ne concernait que les communes rurales.

Aujourd'hui, ce sont des communes de 5 000 à 10 000 habitants et des quartiers sensibles qui sont touchés.

La Poste conservera certains centres importants, dont l'activité est rentable. Mais la plupart des bureaux de poste se transformeront en agences postales communales, lesquelles bénéficieront d'une subvention, qui disparaîtra par la suite.

Ces agences seront, au final, totalement à la charge des communes. J'en suis même à me demander, mes chers collègues, si, dans certains cas, le coût des tournées des facteurs ne sera pas transféré aux collectivités locales !

Ensuite quelle contradiction avec le Grenelle de l'environnement : nos concitoyens seront obligés de prendre leur voiture pour aller à La Poste.

Pourquoi refuser la privatisation ?

- Pour que les économies des usagers soient gérées avec raison et prudence.

On l'oublie, mais la Poste est aussi une banque ouverte aux clients les moins fortunés.

Aujourd'hui La Poste prospère, car si elle cumule un peu plus de 5,7 milliards d'euros de dette, elle affiche en 2008 un résultat net de 529 millions d'euros (388 millions pour le 1er semestre 2009) pour un chiffre d'affaires de plus de 20 milliards.

Cette stabilité s'explique en partie par la prudence des gestionnaires postaux.

La Banque postale, créée en 2006, n'a perdu « QUE » 60 millions d'euros dans la faillite de *Lehman Brothers* avec la crise de 2008.

La poste privatisée au Royaume Uni a coûté 1,5 milliard de livres au contribuable et, comble du comble, doit être renationalisée en catastrophe. Le processus est engagé. Si nous votons la transformation de l'EPIC en société anonyme, il sera malheureusement irréversible.

Pourquoi refuser la privatisation ?

- Parce que les privatisations sont un échec

Le gouvernement fait l'objet d'une vraie défiance sur le sujet des privatisations. Le déficit de confiance est massif de la part des citoyens parce qu'il y a eu des précédents fâcheux.

La Poste et son avenir concentrent une bonne partie du malaise social qui agite la France ces derniers mois. Comme si la réforme en discussion ressemblait trop à des exemples récents de transformation ratée.

Manifestement, M. le Ministre, une bonne partie de la population française craint qu'il n'arrive à La Poste ce qui arrive à France Telecom ou à EDF/GDF : un ultra-libéralisme acharnée avec son cortège de malaises et de mal-être.

Si on reprend l'exemple du service postal, l'Europe l'a ouvert à la concurrence sans en fixer tout de suite les limites. La garantie du service universel de la poste ne sera ainsi conçue qu'une dizaine d'années après l'Acte unique.

On s'est donc laissé entraîner dans un processus de libéralisation sans le contrôler réellement, et sans poser de garde-fous. C'est sur ce déséquilibre-là (le contexte libéral des années Thatcher) qu'on continue d'avancer.

Alors est-ce l'Europe qui impose à La Poste de renoncer à son statut d'établissement public, comme le prévoit le projet de loi ? Pas du tout !!!

C'est aux États d'en décider. Encore aujourd'hui, la majorité des entreprises postales en Europe continuent d'être publiques.

L'Europe libéralise, certes, mais en imposant aux États membres la garantie d'un « service universel de qualité », c'est-à-dire le ramassage et la distribution du courrier et des paquets en tout point du territoire européen, au moins cinq jours par semaine.

Chaque État doit donc garantir ce service à tout habitant de l'Union européenne.

L'Europe exige une libéralisation totale du marché du courrier en 2011 mais laisse cependant une réelle marge de manœuvre aux gouvernements.

La directive européenne postale de 2008 permet même de consolider le service public.

Encore faut-il une réelle volonté politique.

Celle de votre gouvernement, M. le Ministre est absente.

Le président de La Poste, Jean-Paul Bailly, invoque la nécessité de « moderniser » et d'« adapter » ses services. Le nouveau statut de société anonyme permettrait de lever 2 à 3 milliards d'euros dans ce but.

Au moment du plan de relance, 4 milliards d'euros ont été injectés dans des « entreprises publiques » sans qu'il y ait besoin de basculer en Société anonyme comme pour la RATP ou la SNCF, établissements publics comme La Poste.

Mais, sans S.A., impossible de céder des parts du capital.

Cette possibilité étant désormais ouverte, entamons gaiement la privatisation !

Enfin, on parle de 2,7 milliards nécessaire au financement, mais est-ce bien nécessaire ?

La Poste, qui est bénéficiaire et verse chaque année des dividendes à l'État, peut très bien financer elle-même une grande partie de sa modernisation.

Elle possède déjà la taille critique pour exister au plan européen sans être menacée et peut coopérer avec d'autres établissements postaux. Pourquoi vouloir absolument en faire un oligopole européen alors que le service postal est, par définition, ancré sur le territoire local ?

Ses dirigeants souhaitent en faire une entreprise comme les autres, toujours plus grosse.

Les dirigeants de nos entreprises publiques ont acquis un tel pouvoir d'expertise que ce sont eux qui décident : les dirigeants de la SNCF font la politique ferroviaire, EDF fait la politique énergétique de la France.

Où est le pouvoir d'orientation de l'État ?

Par ce projet de loi, M. le Ministre, vous participez à l'organisation de la grande braderie des services publics en démantelant dans le même temps le pouvoir d'action et d'intervention de l'État.

Les perdants sont connus : usagers, salariés de La Poste, personnes âgées, communes des territoires ruraux...

Or, toute la communication de La Poste et du gouvernement vis à vis des usagers, des élus, des populations et des postiers, est pour affirmer que le changement de statut de La Poste ne changera rien, Que c'est une juste opportunité pour augmenter le capital nécessaire au développement de La Poste.

Alors si rien ne doit changer, pourquoi changer ? Par pure idéologie, M. le ministre !

